

DEPARTEMENT DE L'AIN
Commune de 01430
ST MARTIN DU FRESNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 AVRIL 2018 à 20 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

Absents excusés :

Mme Sandrine VAUDON.

Mme Florence VIGNON.

Mme Clémence DENUELLE ayant donné procuration à Mme Séverine PERRAUDEAU.

Mme Christelle ECOFFARD ayant donné procuration à Mme Nathalie RIGHETTI.

Mr Pierre GIROD ayant donné procuration à Mr Hervé LIGNY.

Secrétaire de séance: Mr David GAUTHIER.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Approuve et vote le compte administratif 2017 **de l'Eau et de l'Assainissement**, présenté par Monsieur Hervé LIGNY, adjoint.

L'excédent de fonctionnement s'élève à la somme de 97.952,01 €

L'excédent d'investissement s'élève à la somme de 69.660,65 €

En raison du transfert de compétences des services de l'eau et de l'assainissement à compter du 01^{er} janvier 2018 à Haut Bugey Agglomération, les excédents ci-dessus seront, dans un premier temps reportés sur le BP 2018 de la commune, puis afin de clore ce budget, dans un second temps, transférés à HBA en totalité.

Compte tenu de la conformité des chiffres du Compte Administratif 2017 avec le Compte de Gestion 2017 présenté par Monsieur le Receveur d'Oyonnax, **approuve et vote** ce compte.

Approuve et vote le compte administratif 2017 **de la commune** présenté par Monsieur Hervé LIGNY, adjoint, et décide de l'affectation du résultat en section de fonctionnement.

L'excédent réel de fonctionnement s'élève à la somme de 1.541.098,36 €.

Compte tenu de la conformité des chiffres du Compte Administratif 2017 avec le Compte de Gestion 2017 présenté par Monsieur le Receveur d'Oyonnax, **approuve et vote ce compte.**

Il est à noter qu'au moment du vote des comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

Vote le budget Primitif 2018 de la commune.

Sont budgétés en investissement cette année :

- ✚ Mise en place d'un système de vidéosurveillance,
- ✚ Aménagements de voirie divers,
- ✚ Mise en place de chicanes et d'un plateau pour faire ralentir les véhicules,
- ✚ Liaison piétonnière le long de la D 1084,
- ✚ Réfection du city stade,
- ✚ Réaménagement de certains bâtiments communaux (ancienne fromagerie, future caserne...) pour installer les associations,
- ✚ Achat d'un terrain à côté de la nouvelle pharmacie en vue d'y aménager un parking public.

Vote le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2018 comme suit :

- ✚ Taxe d'habitation : 6,02 %
- ✚ Foncier bâti : 9,08 %
- ✚ Foncier non bâti : 38,63 %

Il est précisé que ces taux restent inchangés par rapport à l'année 2017.

Accepte la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune, proposé par la société LB CONSEIL, pour un montant de 9.240,00 € TTC, et **autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives de la mission, puis à assurer les règlements correspondants.

Accepte d'acheter à la société ARVE LOTISSEMENTS un terrain de 124 m² pour une somme de 3.669,16 € afin de créer des places de parking, **précise** que l'ensemble des frais, bornage et notariés seront supportés par la commune et **autorise** Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

Accepte le contrat de maintenance relatif à l'alarme du nouveau bâtiment des services techniques, avec la société ATARAXI SYSTEMES, **précise** que le montant annuel s'élève à la somme de 456,00 € TTC et **autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

Accepte deux conventions établies par ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation, et la pose d'un câble souterrain HTA sur des terrains communaux, au lieu-dit « La Dray ». Ces travaux permettront d'alimenter une antenne relais FREE et Monsieur Le Maire est **autorisé** à signer les documents correspondants.

Accepte la convention d'installation d'une armoire optique sur la parcelle communale cadastrée Section A n°1933, située Rue de l'Ancienne Gare, établie par le SIEA, dans le cadre de la desserte de la fibre optique sur la commune et **autorise** Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

Accepte la convention à intervenir pour l'année 2018, entre la Commune et ALFA 3A, qui gère le centre de loisirs des mercredis et vacances. **Accepte** le montant prévisionnel de la subvention qui est fixé à 42.526,00 € et **autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier, puis d'assurer les règlements correspondants.

Est informé :

- Que le club de football ESMCV envisage de s'associer aux clubs d'Izernore et Nurieux-Volognat pour créer un groupement de jeunes des catégories U7 à U19. Ceci dans le but d'avoir un suivi sportif plus cohérent et aussi de mutualiser les ressources et infrastructures. Des réunions seront programmées en fonction de l'évolution du dossier.
- Que l'assemblée générale constitutive de l'association de la MARPA Alzheimer de Montréal-la-Cluse se déroulera le 24 avril 2018 à 18h30.
- Que des devis ont été demandés pour la réalisation de point à temps sur la chaussée. C'est l'entreprise EUROVIA, moins disante, qui a été retenue.

Séance levée à 23 h 30.

Le Maire,
Dominique TURC.